

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039258

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 4916 Société : AS9238

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél.:

Total des frais engagés : 350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur FAIK Malika
Médecine Générale
Hay Hassani Av. Afghanistan N° 99
Casablanca - Tél.: 05 22 90 88 42

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Signature de l'adhérent(e) : 31512023

Le : 31/5/2023



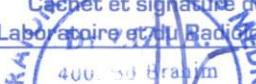


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/03/2012	Consultation	1	1.500	Médecin FAK Malika S. Hassani AV. Afghanistan N° 99 Cassablanca - Tél.: 05 22 90 99 12
15/03/2012	Consultation	1	1.500	
16/03/2012	Consultation	1	1.500	

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
 400, Bd Errachidia Roudani - CASA Tél: 0522 22 35 61	14 MARS 2023	B100+K	159,00 M

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création remont adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur FAIK Malika

MÉDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine
Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT

99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.96.42

Casablanca, le

14.3.23

A. NAKBOUT Nathofa

H.B. glycérine

Docteur FAIK Malika
Médecine Générale
Hassani Av. Afghanistan N° 99
Casablanca - Tél.: 0522 90 96 42

مخابر التحاليل الطبية المعريف

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES MAARIF

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biogiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Casablanca



Casablanca le 14-03-2023

Mr MAKBOUL Mostafa

FACTURE N° A23030024

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Traitement échantillon sanguin	E25	E
0119	Hémoglobine glyquée	B100	B

Total des B : 100

TOTAL DOSSIER : 159 DH

Arrêtée la présente facture la somme de :
cent cinquante-neuf dirhs



Docteur FAIK Malika

MÉDECINE GENERALE

Lauréat de la Faculté de Médecine
Centre Hospitalier Universitaire Avicenne - RABAT

99, Avenue Afghanistan - Hy Hassani - Casablanca

Tél. : 05.22.90.96.42

الدكتور فايق مليكة

خريج كلية الطب

المركز الإستشفائي الجامعي ابن سينا - الرباط

99، شارع أفغانستان الحي الحسني - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.90.96.42

Casablanca, le ٢٣ / ٣ / ٢٠١٣.

7^م NAKBOUT Nashwa

600 = 28,00 + 2

AS $\frac{\text{flecoffrage}}{1 \text{ kg}} \times 1000$ 21/4

78,70 $\frac{\text{fiançade}}{1 \text{ kg}} \times 60 + 1$
134,70 AS

REVÉAL SARL
PHARMACEUTIQUE
M.TAHRI HASSANI
10 Ave. Afghanistan
Hy Hassani N° 99
Casablanca - Tél. 0522 90 96 42
Tél. 0522 90 32 63 - Fax. 0522 90 46 04

Docteur FAIK Malika
Médecine générale
Hay Hassani Av. Afghanistan N° 99
Casablanca - Tél. 0522 90 96 42

REVÉAL SARL
PHARMACEUTIQUE
M.TAHIRI HASSENI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tel: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

REVÉAL SARL
PHARMACEUTIQUE
M.TAHIRI HASSENI
10 Ave. Afghanistan
Hay Hassani - Casablanca
Tel: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 04

REVÉAL

LOT 221666
EXP 11/2025
PPV 28.00 HDA

LOT 221666
EXP 11/2025
PPV 28.00 HDA

Dr. Abderrazzak ZIZI

Pharmacien Biogiste

Diplômé de la Faculté de Pharmacie de Reims



Casablanca le : 14-03-2023

Mr MAKBOUL Mostafa

Code : 16110465

Référence : A230300294

Du : 14-03-2023

Prescripteur :

Normes

Antériorités

BIOCHIMIE SANGUINE

25-02-2023

Hémoglobine glyquée (HbA1c)
(Technique HPLC)

10.2 %

(<6.5)

10.9

